

HONORAIRES de TRANSACTIONS

Pourcentage d'honoraires applicable sur le prix de vente net vendeur.

Jusqu'à	50 000 €	:	5000 € TTC
De	50 001 € à 100 000 €	:	9 % TTC
De	100 001 € à 150 000 €	:	8 % TTC
De	150 001 € à 200 000 €	:	7 % TTC
De	200 001 € à 300 000 €	:	6 % TTC
De	300 001 € à 500 000 €	:	5 % TTC
De	500 001 € à 650 000 €	:	4,5 % TTC
A partir de 650 001 €		:	4% TTC
LOCAUX , IMMEUBLES PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX:			10 % TTC

HONORAIRES de LOCATIONS

7 % TTC DU LOYER DE BASE ANNUEL à la CHARGE DU PROPRIETAIRE

7 % TTC DU LOYER DE BASE ANNUEL à la CHARGE DU LOCATAIRE

HONORAIRES de GESTION

Gestion locative	de 7.77 à 10.76 % T.T.C sur toutes sommes encaissées soit 6.50 à 8 % H.T.
Garantie des Loyers Impayés GLI	1.95 % T.T.C. sur toutes sommes encaissées
Rédaction d'acte sans recherche de locataire	250 € TTC

GARANTIE AGF- AFCM n° 1532022 – T et G 300 000 €